

Les précieuses épices sont envoyées à St Domingue et à Cayenne

Jean-Nicolas Céré au ministre, à l'Isle de France, le 14 février 1788

Un document du Mauritius Institute *Lettres du Jardin de l'Isle de France, Lettres...*, V, f. 236-237.

Transcription de Madeleine Ly-Tio-Fane dans son ouvrage *Mauritius and spice trade. The odyssey of Pierre Poivre*, en page 141. Reproduit avec son aimable autorisation.

Lettre de Jean-Nicolas Céré à Mgr le comte de La Luzerne, ministre de la Marine

14 février 1788

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la suite de ma correspondance avec MM. les Chefs de notre colonie Par laquelle vous verrez, Monseigneur, que nous touchons à l'instant de voir partir pour St Domingue et Cayenne les arbres riches et intéressants que vous désiriez qu'on y introduise. M. Motais de Narbonne, notre intendant actuel, met tout le zèle que je pouvais désirer pour accélérer cette expédition et ne refuse rien de ce qui peut en assurer le succès. Il presse de faire partir cette belle collection, qui prendra environ 60 caisses ou barriques, pour pouvoir doubler le cap Bonne-Espérance encore sans difficultés, et avant, y relâcher pour y prendre de l'eau.

L'état-ci joint des arbres et graines qui forment cette collection et auquel je joindrai des cahiers d'instructions pour MM. les administrateurs de St Domingue et de Cayenne, vous fera juger d'un coup d'œil, Monseigneur, de l'importance dont elle sera pour ces colonies. Elle eut été encore plus ample si le jardin du Roi et ses pépinières n'eussent été bouleversées par le terrible ouragan du 14 décembre 1786 ; si en août 1787 il n'eut pas été fait, comme de coutume tous les ans, une livraison générale aux colons de nos îles, Et si depuis encore le jardin n'eut pas fourni l'immense collection portée par le Sr Boos pour le fameux jardin de Schönbrunn de Sa Majesté impériale.

Nous devons d'autant plus espérer que cette expédition d'arbres, de l'oiseau martin, qui a débarrassé nos îles du fléau inimaginable de sauterelles pour jamais, parviendra en bon état à ses destinations, que le tout part sur *l'Alexandre*, bâtiment à M. Oury¹, commode et marchant bien, frété par notre administrateur aux frais de St Domingue, et qu'il est commandé par M. Motais de la Chataigneraie frère de notre Intendant, qui a toutes les qualités convenables pour en prendre le plus grand soin ainsi que de mon homme de confiance pour soigner particulièrement les arbres, le Sr d'Arras auquel j'ai joint le seul élève qui resta au Jardin du Roi, l'autre étant encore à Mahé à la recherche du poivrier aromatique, pour l'aider dans tous les soins que demanderont soit les arbres soit les animaux. *L'Alexandre* revenant ici, rapportera l'élève créole noir de notre île, mais Le Sr Darras après l'exécution de sa double mission se rendra en France et aura l'honneur de vous en aller rendre compte.²

Mes regrets se renouvellent sans cesse que l'élève détaché depuis si longtemps à la recherche du poivrier n'est pas revenu assez à temps pour en faire passer aussi des plants à ces deux îles et surtout à Cayenne. Messieurs nos administrateurs seront peut-être obligés d'envoyer une corvette exprès à Mahé, je désire bien qu'ils prennent ce parti d'après toutes mes représentations comme d'user du même moyen, quand nous l'aurons, de faire passer cette plante précieuse, dont nos colonies devraient être en

¹ Oury était un des plus importants négociants de l'Isle de France. En 1781, en société avec Leroux de Kermorseven, ils avaient le monopole de la traite à Madagascar. Il avait été associé à Baudin et Céré dans l'organisation des voyages botaniques depuis l'Isle de France effectués au nom de l'empereur d'Autriche, avec des bâtiments armés par Baudin (plusieurs vaisseaux, tous baptisés *la Jardinière*).

² On trouve un seul document concernant le Sr Darras aux A. N. Col E109 que voici : Versailles, le 27 mars 1789 – Le Sr Darras doit se rendre, Monsieur, à La Rochelle pour passer à l'Isle de France. Je vous prie d'ordonner son embarquement aux frais du Roi sur un bâtiment qui doit être en armement dans ce port pour cette île. – M. D'Arras chez M. Ollivier, négociant, rue Bourg l'abbé, n°53 à Paris. – Versailles le 27 mars 1789 – M. Darras est prévenu que M. le Cte de La Luzerne vient d'adresser au commandant des Classes à La Rochelle, les ordres nécessaires pour son passage aux frais du Roi, pour l'Isle de France.

possession depuis longtemps, au lieu où elle doit prospérer le plus ; le temps se passe et nous n'en profitons pas, Dieu veuille, Monseigneur, que je voie bientôt arriver l'objet qui devra inmanquablement rendre la Guyane française une colonie vraiment importante.

Je suis etc.

Signé Céré

* * *